Institut de la statistique du Québec

modifications aux municipalités du Québec

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Septembre 2008

Ce document présente l'ensemble des modifications aux municipalités du Québec pour le mois de septembre 2008.

Les modifications apportées aux municipalités consistent en des changements de nom, des changements de statut juridique, des constitutions en municipalité locale, des regroupements de municipalités, des annexions totales et des annexions partielles. Le tableau « Modifications aux municipalités du Québec » présente le code géographique de 1991, suivi du code de 1981.

Chacune des modifications a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*. Ces sources de renseignements officielles indiquent la date d'entrée en vigueur des modifications.

Aucun bulletin mensuel n'a paru en août 2008, en raison de l'absence de modifications pour ce mois.

Québec

Cette publication a été réalisée par : Pierre-François Ricard,
responsable de la codification géographique

Sous la direction de : Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél. : 418 691-2403
Fax : 418 643-4129
Courriel : edition.communications@stat.gouv.qc.ca

Codets et descripteurs de statut juridique

C	003	Cité
V	010	Ville
VL	006	Municipalité de village
P	004	Municipalité de paroisse
CT	001	Municipalité de canton
CU	002	Municipalité de cantons unis
M	005	Municipalité
R	081	Réserve indienne
NO	091	Territoire non organisé
VC	007	Municipalité de village cri
VN	009	Municipalité de village nordique
VK	008	Municipalité de village naskapi
EI	082	Établissement amérindien
TC	084	Terres réservées aux Cris
TK	085	Terres réservées aux Naskapis
TI	086	Terres de la catégorie I pour les Inuits

Codes et types de modification

0	Démembrement (division) d'un territoire
1	Changement de nom
2	Changement de statut juridique
3	Changement de nom et de statut juridique
5	Annexion totale
6	Constitution en municipalité locale
7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
8	Annexion partielle
9	Changement d'appartenance à une MRC

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
FCGQ	Fichier du code géographique du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Modifications aux municipalités du Québec, septembre 2008

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique **1991** – 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique **1991** – 1981)	
East Farnham, VL (**46085** – 38600)	2008-09-13	2	East Farnham, M (**46085** – 38600)	GOQ, partie 1, nº 37 page 777
Saint-Stanislas-de-Kostka, P (**70040** – 70390)	2008-09-27	2	Saint-Stanislas-de-Kostka, M (**70040** – 70390)	GOQ, partie 1, nº 39 page 818
Sainte-Anne-de-Sorel, P (**53065** – 50780)	2008-09-27	2	Sainte-Anne-de-Sorel, M (**53065** – 50780)	GOQ, partie 1, nº 39 page 818

Modifications aux municipalités du Québec

Changement d'adresse

Veuillez remplir le présent avis et le retourner à :

Institut de la statistique du Québec
Direction des communications
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4

Nom : _____

Numéro d'abonné
(s'il y a lieu) : _____
(numéro inscrit sur l'étiquette)

Ancienne adresse :

_____
_____
_____
_____
_____

Nouvelle adresse :

_____
_____
_____
_____
_____

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2008
ISSN 0843-8250 (version imprimée)
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1989

Tirage limité.
Toute reproduction ou utilisation du contenu de cette publication
est autorisée à condition de mentionner la source.

Novembre 2008